



## **Plate-forme encadrement : L'UGICT-CGT ne signe pas et agit jusqu'au bout !**

Pour l'encadrement, le premier semestre 2008 aura été marqué par les négociations sur la plateforme de gestion de l'encadrement.

### **Notre démarche :**

Au cours de cette période, l'**UGICT-CGT/RATP** a porté à la connaissance des encadrants des propositions à travers **un projet de protocole apportant de véritables garanties pour plus de reconnaissance, de lisibilité, d'équité et de justice.**

Par ailleurs, tout au long de ce dossier, nous avons développé à plusieurs reprises une démarche unitaire avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'encadrement afin de définir et porter un certain nombre de revendications communes.

### **Les négociations :**

Si nous pouvons apprécier certaines évolutions du dossier depuis la première mouture en 2007, le protocole qui vient d'être soumis à signature accroît l'individualisation, la perte des repères collectifs et n'apporte pas de garanties nécessaires à l'ensemble des agents.

Jusqu'au bout l'UGICT-CGT a tout fait pour faire évoluer le dossier, déclaration commune aux négociations, tracts, pétitions (*remises à M. Pierre Mongin lors de la "cérémonie" de signatures*) revendiquant :

- **une augmentation de l'enveloppe globale d'attribution des points portée à 15 points par agent ;**
- **la suppression de la fongibilité pour l'attribution des points entre les différents niveaux de montée en compétence ;**
- **la levée des blocages à partir de la 3ème année pour les agents ne bénéficiant pas de points par le biais de taquets ;**
- **la réduction du nombre de niveaux de montée en compétence de 4 à 3 niveaux ;**
- **la prise en compte de l'ancienneté dans le niveau actuel lors de la transposition ;**
- **l'attribution d'une enveloppe spécifique pour des mesures de fin de carrière ;**
- **une revalorisation conséquente de la prime mensuelle de responsabilité.**

A ce jour, la plate-forme est adoptée avec la signature d'organisations syndicales représentants 43% (CFE-CGC/CFTC/FSI/FO/UNSA GATC) des suffrages aux dernières élections professionnelles.

### **Nos moyens d'action :**

**La CGT qui revendique nationalement des accords majoritaires se déclare prête à utiliser toutes les possibilités existantes pour faire évoluer ce dossier dans l'intérêt des salariés.**

C'est pourquoi, comme l'autorise l'article L132-2-2 du code du travail, **nous sommes prêts, avec l'ensemble des non-signataires actuels, à user du droit d'opposition pour invalider ce texte et permettre la réouverture des négociations.** Outre l'UGICT CGT RATP, les syndicats UNSA BUS Encadrement, SAT Encadrement et SUD sont d'accord pour cette démarche qui reste suspendue à la décision de la CFDT.